

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES  
tenue le mercredi 11 juin 2025, à 18 heures 30,  
à la salle du personnel de l'école**

**Présences :** M<sup>mes</sup> Francine Beaupré, enseignante  
Isabelle Bélanger, représentante du Service de garde  
Bianca Bousquet, parent  
Hélène Després, enseignante  
Prescilia Dupont-Langevin, parent  
Claudiane Giguère-Fiset, parent  
Émilie Goupil, directrice  
Annick Moreau, parent  
Daisy Rioux-Corneau, parent  
Claudia Tremblay, représentante des PNE  
Josée Villeneuve, représentante du soutien  
M. Richard Blondeau, parent

**Absence :** M. Marc Fortin, enseignant

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

**6.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Richard Blondeau souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

**6.2 VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le président constate que le quorum requis par la loi est atteint.

**6.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CE24-25-26 IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 6.1 Accueil et mot de bienvenue
- 6.2 Vérification du quorum
- 6.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 6.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025
- 6.5 Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025
- 6.6 Questions du public

**Adoptions / Approbations**

- 6.7 Services complémentaires et de soutien aux élèves 2025-2026
- 6.8 Sorties et activités du Service de garde 2025-2026
- 6.9 Rentrée progressive des élèves du préscolaire 2025-2026
- 6.10 Assemblée générale des parents 2025-2026 (date)
- 6.11 Règles de vie et gestion des appareils électroniques 2025-2026
- 6.12 Rapport annuel du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2024-2025

- 6.13 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2025-2026
- 6.14 Listes de fournitures scolaires 2025-2026
- 6.15 Coûts chargés aux parents 2025-2026 (balises)
- 6.16 Rapport annuel 2024-2025 du Conseil d'établissement

#### **Informations**

- 6.17 De la présidence
- 6.18 Du représentant au Comité de parents du CSSPS
- 6.19 Du Service de garde
- 6.20 De la direction
- 6.21 Questions et commentaires des membres du Conseil d'établissement
- 6.22 Levée de l'assemblée

***Adoptée à l'unanimité***

#### **6.4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

CE24-25-27 CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025 est parvenu aux membres au moins sept jours avant la tenue de la séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Després que le procès-verbal soit adopté avec les modifications suivantes :

- ↳ Au point 5.3, le libellé du point 5.10 est modifié par ... *certaines pouvoirs du CA*
- ↳ La dernière phrase du premier paragraphe du point 5.5 se libellera désormais ainsi : ...*que l'organisation scolaire sera établie pour 2025-2026*.
- ↳ La dernière phrase du point 5.9 est modifiée par : ...*aucun commentaire* ou...

***Adoptée à l'unanimité***

#### **6.5 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025**

En suivi au point 5.5, il est rappelé que le dernier *Communiqué aux parents* précisait l'organisation scolaire prévue pour 2025-2026 et l'ajout de trois classes Perspective.

L'activité d'accueil des futurs élèves du préscolaire s'est déroulée le 29 mai dernier, comme convenu au point 5.7. Madame Émilie Goupil désire d'ailleurs féliciter toute l'équipe pour le bon déroulement de cet accueil.

Les activités prévues pour le 20 juin, dernière journée de classe (point 5.8), sont décrites.

Finalement, concernant le point 5.10, la directrice confirme qu'elle fera partie du Conseil d'administration du CSSPS et que ce nouveau mandat l'enthousiasme grandement.

#### **6.6 QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucun public.

**ADOPTIONS / APPROBATIONS**

**6.7 SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET DE SOUTIEN AUX ÉLÈVES 2025-2026**

---

Madame Émilie Goupil présente les services complémentaires et de soutien qui seront offerts aux élèves en 2025-2026. Au niveau des professionnels non enseignant, les services suivants seront en vigueur :

- Orthophonie : service augmenté à 45 %
- Orthopédagogie : service diminué avec une seule orthopédagogue à 80 %
- Psychoéducation : service reconduit à trois jours par semaine.

Il est également spécifié qu'une enveloppe budgétaire est réservée afin de permettre des évaluations psychologiques et de dépistage en ergothérapie à l'externe (au privé).

Concernant les services directs offerts aux élèves, cinq postes TES et huit blocs d'aide à la classe seront à combler.

CE24-25-28 CONSIDÉRANT que les articles 88 et 110.2 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulent que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par la direction de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par le centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par ce dernier;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que ladite programmation des services complémentaires et particuliers doit être élaborée avec la participation du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Bélanger que la programmation des services complémentaires et de soutien aux élèves 2025-2026 soit approuvée, telle que présentée.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.8 SORTIES ET ACTIVITÉS DU SERVICE DE GARDE 2025-2026**

---

Madame Isabelle Bélanger, responsable du service de garde, rappelle que le montant maximal annuel pouvant être facturé aux parents pour les sorties et activités offertes par le Service de garde lors des journées pédagogiques est de 120 \$.

CE24-25-29 IL EST PROPOSÉ par madame Daisy Rioux-Corneau que la programmation des activités et sorties du Service de garde 2025-2026 soit approuvée.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.9 RENTRÉE PROGRESSIVE DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE 2025-2026**

---

La directrice décrit l'entrée progressive qui se vivra, pour tous les élèves du préscolaire, sur quatre demi-journées, soit du 28 août au 3 septembre 2025. Les élèves seront en classe de 8 h 30 à 10 h 30, avec un congé en après-midi ou au Service de garde pour les parents qui le désirent. La première journée complète d'école sera le jeudi 4 septembre 2024.

CE24-25-30 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des

activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT le projet d'horaire lié à la rentrée progressive des élèves du préscolaire élaboré et présenté par la direction;

CONSIDÉRANT le changement à l'horaire découlant de la tenue de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par madame Prescilia Dupont-Langevin que l'horaire lié à la rentrée progressive des élèves du préscolaire 2025-2026 soit approuvé, tel que présenté.

***Adoptée à l'unanimité***

#### **6.10 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2025-2026 (DATE)**

---

Il est entendu que l'assemblée générale des parents se tiendra le mercredi 3 septembre 2025 au gymnase de l'école. Les rencontres de classe se tiendront en soirée les 28 août, 4 septembre et 9 septembre.

CE24-25-31 CONSIDÉRANT l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que, chaque année, au cours de la période débutant le premier jour du calendrier scolaire et se terminant le dernier jour du mois de septembre, le président du Conseil d'établissement ou, à défaut, le directeur de l'école, doit convoquer, par écrit, les parents des élèves fréquentant l'école à une assemblée pour qu'ils élisent leurs représentants au Conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudia Tremblay que l'assemblée générale des parents de l'école se tienne le mercredi 3 septembre 2025.

***Adoptée à l'unanimité***

#### **6.11 RÈGLES DE VIE ET GESTION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES 2025-2026**

---

Il est rappelé que les règles de bonne conduite sont désormais les cibles du savoir-vivre. Madame Émilie Goupil entretient donc les membres à ce sujet, tout en soulignant l'ajout concernant l'interdiction du cellulaire et des autres outils technologiques (montre intelligente), en cohérence avec la demande ministérielle. Il y aura également un carnet du vivre-ensemble, qui permettra une meilleure communication/compilation de la gestion des comportements.

CE24-25-32 CONSIDÉRANT les articles 76 et 77 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le Conseil d'établissement doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité et que le personnel de l'école doit participer à leur élaboration;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Villeneuve que les règles de vie présentées par la direction pour 2025-2026, de même que la gestion des appareils électroniques, soient approuvées.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.12 RAPPORT ANNUEL DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2024-2025**

---

Dans le cadre de la lutte contre l'intimidation et la violence, la directrice présente le rapport annuel qu'elle a complété avec madame Andrée-Anne Boisvert, psychoéducatrice.

CE24-25-33 CONSIDÉRANT l'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'établissement doit procéder annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence;

CONSIDÉRANT le rapport annuel du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2024-2025 présenté par la direction;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Fortin que le rapport annuel du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2024-2025 de l'école des Cimes soit approuvé, tel que présenté.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.13 PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE 2025-2026**

---

Madame Émilie Goupil rappelle que des modifications à l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* sont en vigueur depuis septembre 2023 et qu'une section distincte pour les actes de violence à caractère sexuel doit désormais être prévue dans le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

CE24-25-34 CONSIDÉRANT l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'établissement doit adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT l'article 77 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être élaboré avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par madame Claudia Tremblay que le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2025-2026 de l'école des Cimes soit adopté, tel que présenté.

***Adoptée à l'unanimité***

**6.14 LISTES DES FOURNITURES SCOLAIRES 2025-2026**

---

CE24-25-35 CONSIDÉRANT l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'établissement doit approuver la liste, proposée par la direction de l'école, du matériel d'usage personnel notamment les fournitures scolaires, tels les crayons, gommes à effacer et agendas, le matériel d'organisation personnelle, tels les étuis à crayons et sacs d'école, ainsi que les articles relevant de la tenue vestimentaire, tels les uniformes scolaires et vêtements d'éducation physique;

CONSIDÉRANT que les listes de fournitures scolaires ont été révisées suite aux recommandations du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS);

CONSIDÉRANT les listes de fournitures scolaires établies par les titulaires pour chacun des niveaux scolaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Bianca Bousquet que soient approuvées les listes de fournitures scolaires demandées aux parents pour l'année 2025-2026, telles que présentées.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.15 COÛTS CHARGÉS AUX PARENTS 2025-2026 (BALISES)**

---

CE24-26-36 CONSIDÉRANT l'article 75.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'établissement doit approuver toute contribution financière exigée, en application des articles 3, 7 et 292, proposée par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT que les parents défraient un montant pour du matériel didactique se définissant par des cahiers d'activités de maisons d'éditions, des modules ou cahiers d'exercices reprographiés et reliés au Centre de services scolaire et des documents reprographiés en cours d'année, documents dans lesquels les élèves peuvent écrire, dessiner, découper;

CONSIDÉRANT que la facture à payer inclut également un montant relié à une assurance ( facultative) et peut inclure d'autres items reliés aux apprentissages des élèves (exemples : agenda, matériel spécialisé mis au commun au préscolaire);

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Moreau d'approuver les balises encadrant les factures présentées aux parents afin de défrayer le coût des items cités plus haut pour chacune des classes du préscolaire et du primaire pour l'année scolaire 2025-2026. Ces coûts ne devront pas dépasser un total de 51 \$ pour le préscolaire et de 91 \$ pour le primaire.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.16 RAPPORT ANNUEL 2024-2025 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

---

CE24-25-37 CONSIDÉRANT l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le Conseil d'établissement doit préparer et adopter un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmettre une copie au Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Bélanger que le rapport annuel du Conseil d'établissement 2024-2025 de l'école des Cimes soit adopté, tel que rédigé et annexé au procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

***INFORMATIONS***

**6.17 DE LA PRÉSIDENCE**

---

Monsieur Richard Blondeau, président, remercie les membres pour leur participation tout au long des rencontres. Il termine en souhaitant un bel été à tous.

**6.18 DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS DU CSSPS**

---

Monsieur Richard Blondeau, représentant au Comité de parents du CSSPS, résume les points traités lors de la rencontre tenue le 4 juin dernier.

## **6.19 DU SERVICE DE GARDE**

Madame Isabelle Bélanger, responsable du Service de garde, entretient les membres sur les sujets suivants :

- ✓ Le 29 mai, les élèves du préscolaire sont allés au Musée national des beaux-arts;
- ✓ Le Gala Méritas se tiendra demain le 12 juin sur l'heure du midi et il y aura un tournoi d'échecs dans le gymnase en fin de journée;
- ✓ La régie interne du Service de garde a été mise à jour, mais les tarifs doivent être confirmés par le MEQ et le document final sera à approuver en septembre;
- ✓ L'annonce du départ de madame Isabelle Bélanger vers l'école de l'Envol à la suite du retour de la personne en poste à l'école des Cimes. La directrice la remercie d'ailleurs grandement pour son travail exceptionnel.

## **6.20 DE LA DIRECTION**

Pour débuter, madame Émilie Goupil décrit l'utilisation des sommes particulières octroyées par le MEQ et confirme que toutes les sommes ont été utilisées, tout en spécifiant que les sommes non utilisées seront reprises par le MEQ.

En faisant référence aux critères de sélection de la direction d'établissement, elle effectue un retour sur sa première année et s'estime très fière de l'implication de toutes ses équipes collaboratives au sein de l'école. Beaucoup de gros dossiers ont été brassés cette année et le dépassement de soi a été vécu à tous les niveaux. Elle transmet un gros merci à tous, tant aux parents qu'aux membres du personnel.

En terminant, elle décerne ses coups de cœur :

- *Bravo aux élèves de 4<sup>e</sup> année et de 6<sup>e</sup> année qui viennent de terminer les épreuves du MEQ.*
- *Bravo aux élèves de 6<sup>e</sup> année qui, dans le cadre de leur cours de musique, ont préparé une liste de succès ainsi qu'un diaporama pour donner certaines informations sur les artistes. Ils ont ensuite demandé aux membres du personnel de se prononcer sur leur chanson favorite («iPod Battle»). Très hâte de connaître les résultats 😊.*
- *Un gros bravo à l'équipe du service de garde pour les activités réalisées en lien avec la semaine de la garde scolaire.*
- *Bravo aux Éclairs pour leur médaille d'argent au tournoi de la LIG scolaire.*
- *Bravo à Maxence Couture de 3<sup>e</sup> année pour son succès à l'AQJM.*
- *Bravo pour l'engouement suscité par nos services spécialisés auxquels plusieurs employés ont démontré de l'intérêt.*
- *Bravo à monsieur Olivier pour l'organisation de la course des Cimes.*
- *Bravo pour la résilience de tous face aux divers chantiers en cours.*

## **6.21 QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Aucune question ou commentaire.

**6.22 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 20 h 55.

Le président,

La secrétaire,

Richard Blondeau

Josée Riverin